



Santé Québec Saguenay–Lac-St-Jean – Universitaire

PAR COURRIEL

CONFIDENTIEL

Chicoutimi, le 20 juillet 2026

[REDACTED]  
[REDACTED]

**Objet : Réponse à votre demande d'accès à des documents en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels***

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès du 2 juillet dernier visant à obtenir :

**Une copie de la correspondance écrite, de l'avis de non-conformité ou du mandat formel qui a été transmis par le CIUSSS à la compagnie Autobus Néron suite à son signalement.**

Vous trouverez ci-joint, en **annexe 1 et 2**, les documents demandés.

À la lecture des annexes, vous pourrez constater que certains passages ont été caviardés, le tout en respect des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. A-2.1

**53.** Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;

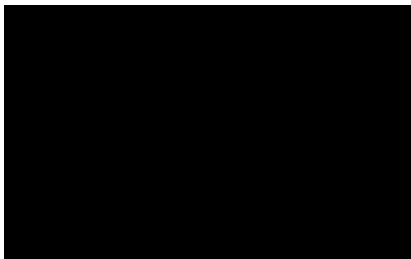
2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

**54.** Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour toute question en lien avec le présent document.

Si notre réponse ne vous satisfait pas, il vous est possible de faire une demande de révision de notre décision. Nous joignons à cet effet un avis détaillant vos recours devant la Commission d'accès à l'information du Québec.

Nous vous prions d'agréer, Madame nos salutations distinguées.



Jonathan Desgagné  
Chef de service des affaires juridiques

JD/ko

p. j. (3)

N/Réf. : AI-10989-26